



## PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le 18 septembre 2003

Direction des Relations avec les Collectivités  
Territoriales et du Cadre de Vie  
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

**A R R E T E** n° 03- 2204 /SG/DRCTCV  
Enregistré le : 18 septembre 2003

Autorisant la Société d'Approvisionnement en Produits Réunionnais et Importés (SAPRIM) à exploiter un entrepôt de stockage de produits de grande distribution sur le territoire de la commune du PORT

**LE PREFET DE LA REUNION**  
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU le titre 1er du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le titre IV du Livre V du code de l'environnement relatif aux déchets ;
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application du titre 1er du livre V du code de l'environnement ;
- VU le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 portant application du titre IV du Livre V du code de l'environnement et relatif notamment aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages ;
- VU le décret n° 99-374 du 12 mai 1999 modifié relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination ;
- VU la nomenclature des installations classées ;
- VU la demande en date du 15 octobre 2002 de la société SAPRIM à l'effet d'être autorisée à exploiter un entrepôt de stockage de produits de grande distribution sur le territoire de la commune du PORT ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 4586/SG/DRCTCV du 5 décembre 2002 portant mise à l'enquête publique de la demande susvisée ;